

# La ville est encore loin du compte

**LOGEMENT SOCIAL** La commune affiche en ce début d'année 5,43 % de logements sociaux. Les futurs lotisseurs devront intégrer un objectif de 30 %

Le préfet vient d'adresser un carton jaune à huit communes qui n'avaient pas fait l'effort demandé au titre de la loi SRU, soit 20 % de logements sociaux.

Si Saint-Jean-d'illac ne fait pas partie de la liste, on ne peut pas dire que la commune figure parmi les meilleurs élèves. En 2008, la ville comptait 2 151 résidences, dont 118 logements sociaux soit 5,49 %. Le montant de la pénalité à payer s'élevait alors à 39 099 euros. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, le nombre de résidences a grimpé à 2 172, pour 118 logements sociaux, soit 5,43 % contre 3,64 % en 2002. À ce jour, il faudrait 316 unités de plus pour atteindre l'objectif des 20 %. Néanmoins les 43 412 euros de pénalités pour 2009 seront déduits des 104 331 euros dépensés au titre de la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage.

### Pour la mixité sociale

Certains programmes réalisés par l'ancienne municipalité sont en cours de construction ou de finition. Avenue de Pierroton, les 16 lo-



Dans le lotissement Jean-Dupuch, 17 logements sociaux seront livrés en avril 2009. PHOTO R. D.

gements de la 3<sup>e</sup> tranche du programme Pichet seront livrés au 2<sup>e</sup> trimestre. 12 logements, situés allée de Berganton, et 17 dans le lotissement Jean-Dupuch seront achevés en avril. Les 22 logements en Plus (Prêt locatif à usage social) et les six Plai (Prêt locatif aidé intégré), érigés allée de Berganton, seront livrés également cette année. La tranche 2 sera terminée en 2011. Clair-sienne prévoit parallèlement la livraison de 20 logements en 2010, le long de la même voie. Le maire

Jacques Fergeau assure poursuivre les engagements de l'ancienne équipe mais souligne : « Les nouveaux programmes présentés par les lotisseurs devront impérativement intégrer 30 % de logements sociaux dans le cadre de la mixité sociale. Sinon il n'y aura pas d'autorisation de lotir ! Nos jeunes, nos aînés, les familles à budget modeste ou monoparentales doivent pouvoir rester à Illac, dans des T2, T3 ou T4 correspondant à leur situation. »

**René Dehillotte**